

## **CONDUITE AUTOMOBILE ET TROUBLES COGNITIFS**

### **Publication des recommandations officielles validées par la Sécurité routière**

La Société Française de Gériatrie et Gérontologie (SFGG) et la Fédération des Centres Mémoire (FCM), en partenariat avec la Délégation à la Sécurité Routière (DSR), annoncent la publication officielle de nouvelles recommandations sur l'évaluation de l'aptitude à la conduite automobile des conducteurs atteints de pathologies neurocognitives, comme la maladie d'Alzheimer, la maladie à Corps de Lewy, la dégénérescence lobaire fronto-temporale et les troubles neurocognitifs d'origine vasculaire, parmi les plus fréquentes. .

Ces recommandations, issues d'un groupe de travail national visent à offrir un cadre rigoureux mais humain pour accompagner au mieux les patients et les professionnels de santé confrontés à cette question sensible. Elles sont désormais disponibles sur le site officiel de la Sécurité routière.

### **Retour sur une mobilisation collégiale et scientifique**

L'arrêté du 28 mars 2022 fixait la liste des affections médicales (dont les troubles neurocognitifs) incompatibles ou compatibles avec ou sans aménagements pour le permis de conduire. La SFGG, la FCM, le Collège de Médecine Générale (CMG) et l'Automobile Club Médical de France (ACMF) s'étaient immédiatement mobilisés Ensemble, donc, ils avaient porté la voix des patients et des professionnels, alertant sur les risques d'exclusion sociale injustifiée et appelant à une révision du dispositif. Un premier travail collaboratif avait abouti, dès 2023, à des « Recommandations sur l'accompagnement et l'orientation pour la conduite des patients atteints (ou suspectés) d'une maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées : consensus des sociétés savantes françaises » publiées dans une revue scientifique (<https://urls.fr/9WXmNa>)

### **Des recommandations retravaillées, validées et désormais officielles**

Fortes de cette première étape, les sociétés savantes ont poursuivi le dialogue avec la DSR. Cette collaboration active a permis une révision approfondie des recommandations, intégrant les réalités cliniques, les enjeux de sécurité et le respect des droits des patients. Le document final, fruit d'un consensus exigeant, propose une approche personnalisée et graduée, centrée sur les capacités fonctionnelles réelles du conducteur. *“Nous sommes très heureux de cette issue. Ces recommandations sont le fruit d'un travail collectif, rigoureux et profondément humain. Elles incarnent notre engagement à défendre à la fois la sécurité publique et la dignité des personnes vivant avec des troubles cognitifs »* Maria Soto présidente de la FCM 2021-2024. La SFGG se réjouit d'avoir pu contribuer à ces travaux et renforcer les liens avec la DSR sur cette thématique qui touche au quotidien les soignants mais aussi les personnes âgées ajoute sylvie Bonin-Guillaume la présidente de la SFGG

## **Un aboutissement positif pour les patients et les soignants**

Ces recommandations marquent une avancée majeure pour une médecine plus juste et plus humaine. Elle redonne du sens à l'évaluation médico-légale de la conduite en contexte de troubles cognitifs, loin des automatismes réglementaires et des exclusions arbitraires. Elle permet enfin aux professionnels de santé de s'appuyer sur un cadre clair, validé et adapté à la réalité du terrain.

Les recommandations officielles sont accessibles ci-dessous et sur le site de la DSR.

### **Allez plus loin :**

- Consultez [Santé et conduite | Sécurité Routière](#)
- Recommandations pour l'accompagnement et l'orientation pour la conduite des patients atteints (ou suspectés) d'une maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées : consensus des sociétés savantes françaises
- <https://urls.fr/9WXmNa>
- Consultez les ["Nouvelles règles relatives à la conduite automobile dans les maladies d'Alzheimer et apparentées"](#) de la FCM rédigées par la FCM